

Rapport n°1.b :

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 19 novembre 2020

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	17 décembre 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour

Conformément à l'article 10.5° des statuts d'UBFC, l'ordre du jour portera sur la désignation des personnalités extérieures :

- quatre personnalités qualifiées désignées d'un commun accord par les sept représentants des membres d'UBFC, dont :
 - deux choisies parmi les personnels des organismes de recherche partenaires ;
 - deux choisies parmi les personnels des établissements publics de santé, l'un de Bourgogne et l'autre de Franche-Comté.
- deux représentants du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, dont l'un au titre d'un département de Bourgogne, l'autre au titre d'un département de Franche-Comté ;
- quatre agglomérations urbaines, dont deux représentent des agglomérations de Bourgogne et les deux autres des agglomérations de Franche-Comté ;
- deux représentants du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), dont un représente un département de Bourgogne et l'autre un département de Franche-Comté dont l'un représente les organisations syndicales d'employeurs, l'autre les organisations syndicales de salariés ;
- deux entreprises proposées par les sept représentants des membres d'UBFC, dont l'une de Bourgogne et l'autre de Franche-Comté.

(La séance est ouverte à 14 h 33 à UBFC, 32 rue de l'Observatoire à Besançon, dans l'amphithéâtre (rez-de-chaussée) sous la présidence de M. Dominique Grevey, Administrateur provisoire de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Mesdames et Messieurs les administrateurs, je vais me permettre de vous appeler ainsi, en tout cas chères étudiantes et étudiants, chers collègues, je suis particulièrement content que nous soyons réunis ici parce que cela signifie que nous sommes en train de terminer une phase d'administration provisoire qui a tout de même duré deux ans. Ce qui est un peu long, surtout dans le monde actuel.

Nous sommes là aujourd'hui pour installer les personnalités extérieures au sein du conseil d'administration. Nous sommes réunis uniquement en tant qu'élus du conseil d'administration. Je veux vous présenter ici le résultat du scrutin que tout le monde a dû recevoir en amont. Nous avons réussi à avoir un nombre de votants qui est assez fort, ceci malgré les circonstances. Et surtout, nous avons eu plus d'étudiants qui ont voté qu'en 2016. C'est donc quelque chose d'assez intéressant.

Vous avez les résultats à l'écran. Je pense qu'ils reflètent assez bien la diversité des façons de penser au sein de notre université ; ce qui me semble intéressant pour les débats qui vont venir par la suite.

Je vais laisser la parole maintenant à Madame Bourhis qui va nous donner quelques informations.

Mme Bourhis.- Bonjour à toutes et tous. Je vous félicite tout d'abord pour votre élection et vous souhaite la bienvenue parmi nous, à UBFC.

Aujourd'hui, nous organisons ce conseil d'administration dans des conditions un peu particulières que nous impose le protocole sanitaire. J'espère que vous aurez l'occasion de découvrir notre magnifique salle des conseils très prochainement. En attendant, nous sommes obligés de nous adapter.

Je vais vous demander, quand vous prendrez la parole, de bien vouloir vous nommer juste avant de façon à ce que la sténotypiste puisse facilement vous identifier lors de la rédaction du verbatim.

On peut peut-être commencer par un tour d'amphithéâtre pour les présentations.

(Présentation de chaque membre du conseil d'administration).

M. Grevey.- Merci. Nous avons fait le tour.

Mme Bourhis.- Je vais présenter Delphine Jolissaint, que tout le monde commence à connaître. Vous la verrez à chaque séance. C'est l'assistante du Président.

Ainsi qu'Emmanuel Paris, le juriste. Nous avons également un informaticien qui est présent afin de vous présenter par la suite une disposition technique.

M. Grevey.- Emmanuel Paris est notre organe de contrôle des opérations d'élection.

Madame Bourhis va nous parler de l'objet de ce CA.

Mme Bourhis.- L'objet de ce CA est, comme vous l'a rappelé Monsieur l'administrateur provisoire, la désignation des personnalités extérieures qui sont au nombre de 14.

Le conseil d'administration est composé de 45 membres dont 24 membres élus, sept membres représentant des établissements et 14 personnalités extérieures.

Dans ces personnalités extérieures, il y a quatre personnalités qualifiées désignées d'un commun accord par les représentants des établissements membres, deux parmi les organismes de recherche et deux parmi les établissements publics de santé.

Ensuite, nous avons deux représentants de la Région Bourgogne-Franche-Comté, quatre représentants des agglomérations urbaines, deux représentants du CESER (Conseil Économique Social et Environnemental Régional) et puis deux représentants d'entreprise qui seront désignés après délibération du conseil sur proposition des membres.

La règle de parité s'applique et cette parité s'analyse au niveau des 14 personnalités extérieures.

Voilà pour le contexte juridique.

Ensuite, le calendrier. Nous avons un calendrier un peu soutenu jusqu'à la fin de l'année. Je vous rassure, ce ne sera pas comme cela les mois suivants.

Aujourd'hui, le conseil qu'on appelle conseil d'installation parce qu'on installe les personnalités extérieures, est restreint aux élus.

M. Grevey.- Je vois que certaines personnes prennent des notes. Nous vous enverrons la présentation ce soir. C'est parce qu'on a fini ce midi, pour tout vous dire.

Mme Bourhis.- Prochain rendez-vous le 2 décembre. Ce sera le conseil pour l'élection du président.

Ensuite, le conseil sera dans sa formation complète et, à partir du 2 décembre, peuvent commencer les réunions ordinaires de CA.

Il y en a une de prévue le 10 décembre afin de valider la gouvernance de l'établissement.

Et une autre prévue le 17 décembre en raison notamment des impératifs budgétaires ; ce sera le CA au cours duquel vous sera soumis à validation le budget initial 2021.

C'est tout à fait exceptionnel. En temps normal, les conseils d'administration ont lieu toutes les quatre à six semaines.

M. Grevey.- Une première question peut être posée, c'est de savoir si vous souhaitez que nous tenions la séance du 2 décembre en présentiel ou si nous devons travailler en distanciel. C'est un choix que nous avons à faire, ainsi que pour celui du 10 décembre.

Je vous propose de tenir celui du 17 décembre en distanciel si nous sommes dans des conditions de confinement qui n'évoluent pas trop. Mais si vous voulez que l'on fasse tout en présentiel, nous ferons tout en présentiel.

On peut en discuter.

Nous avons essayé de mettre en place des conditions qui fassent que l'on pourrait tout tenir en distanciel, en mesurant bien la difficulté et le fait que lorsque l'on veut élire un président d'université, ce n'est pas terrible, mais nous aurons cette possibilité et nous allons la tester aujourd'hui. Nous vous en parlerons après.

M. Bouchet.- Au nom du groupe, on préférerait que la séance du 2 décembre soit plutôt en présentiel parce qu'on considère que l'élection d'un président est un moment fort, donc au moins pour cette séance, et peut-être pour d'autres moments forts et importants dans la gouvernance de l'université. Je pense notamment au budget qui est tout de même le bras armé de la politique mise en œuvre.

Comme nous sommes un peu pris du court, nous n'avons pas eu le temps de nous consulter sur la date du 17. Mais pour le 2, nous préférerions largement que ce soit en présentiel et peut-être sur une formule dont nous pourrions discuter, alternativement en

Bourgogne et en Franche-Comté. Ce sera peut-être évoqué par la suite pour que les déplacements ne soient pas toujours faits par les mêmes personnes.

M. Guinebert.- Pour nous aussi, faire la séance du 2 décembre en présentiel nous semble bien. Ensuite, pour le 10 décembre, il faudra qu'on en rediscute, mais à titre personnel, je préférerais aussi que ce soit en présentiel.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. Vannièrè.- Est-ce que le choix du présentiel et du distanciel vaut pour tout le monde ? Est-ce qu'il peut y avoir la possibilité de faire du mixte ?

M. Grevey.- C'est compliqué pour les votes à bulletin secret, sauf si on faisait tous un vote *via* l'outil qui va vous être présenté. À ce moment-là, on pourrait faire quelque chose d'hybride.

M. Vannièrè.- Cela pourrait être une façon de mettre en pratique quelque chose qui, même dans l'avenir où il n'y aura plus le Covid, fasse que parce qu'il y a des contraintes d'emploi du temps, nous ayons la possibilité d'avoir un taux de participation au conseil d'administration qui soit plus fort.

Mme Bourhis.- Techniquement, c'est compliqué parce qu'on s'aperçoit, quand on fait des conseils des membres, que notre salle n'est pas adéquate puisque c'est une salle de 45 personnes. Elle ne répond donc pas aux critères que le rectorat nous demande de retenir, c'est-à-dire le tiers de sa capacité. Si on fait un CA en présentiel, il est possible de le faire ici si nous sommes très peu ou alors il faut que ce soit dans un grand amphi. En formation complète, avec 45 personnes plus les administratifs, cela veut dire qu'il faut nous faut un amphi de 150 personnes au moins.

Et, du coup, comme fait-on pour assurer des échanges ? C'est sur ce côté un peu technique que Nicolas pourra nous répondre, donc pour assurer des échanges confortables, sans effet écho, sans effet Larsen. C'est ce qui nous tracassait sur cette hybridation des instances.

M. Grevey.- Il faut qu'on essaie de voir si, en se mettant dans un amphi avec solution classique type Zoom ou Teams, on peut avoir un micro qui permette aux personnes qui sont à distance de bien entendre. Parce que c'est un peu la difficulté qu'il y a avec ces systèmes.

Il faut donc résoudre ce problème, auquel cas on pourrait imaginer faire quelque chose d'hybride puisqu'on aurait potentiellement le système de vote dématérialisé. Et si vous en êtes d'accord.

M. Maimbourg.- Il nous semblerait bien de faire les prochains conseils d'administration en présentiel. Après, l'hybridation peut être intéressante, ainsi que l'idée suggérée de faire une alternance Franche-Comté / Bourgogne pour éviter que ce soit tout le temps les mêmes qui se déplacent. Mais étant donné que ce sont tout de même des conseils importants, le présentiel semble plus indiqué.

M. Grevey.- Pas d'autres interventions ?

Je vais vous proposer de faire un vote. Je vais commencer par la solution hybride.

M. Guinebert.- J'aurais bien voulu avoir des précisions sur cette solution hybride parce que nous, au CA de l'UFC, on a eu des votes en distanciel et cela a pris beaucoup de temps. Donc si la solution hybride consiste à nous faire venir pendant 5 heures...

M. Grevey.- Non. On va l'expérimenter aujourd'hui avec quelques-uns si vous avez des téléphones ou des ordinateurs portables pour mesurer un peu les choses.

Ce que je peux vous proposer, c'est que nous votions pour une solution hybride à la condition que l'on soit en capacité d'assurer le fait que les personnes qui sont à distance entendent bien ce qui se dit, c'est-à-dire que nous ayons un micro, que l'on puisse parler et que tout le monde entende bien ce qui se passe parce que sinon, c'est quelque chose qui ne fonctionnera pas bien. Je vois déjà le spécialiste en informatique paniquer ! Il faut donc que l'on regarde.

Si jamais nous réussissons à résoudre ce problème qui est que l'on s'entende parler et que l'on puisse échanger, qui s'oppose au fait que cela puisse être établi en hybride ?

M. Bouchet.- Sur la première séance d'élection, je trouve que ce serait une mauvaise formule. Pour la suite, il serait intéressant que vous ayez le temps de nous faire un retour d'ici le 2 décembre et qu'on ne se prononce pas spécifiquement aujourd'hui.

Mais s'il y a un consensus qui semble se dégager pour que le 2 décembre soit en présentiel, peut-être mettre à l'ordre du jour les modalités juste après, donc hybride ou pas, pour les conseils du 10 et du 17 décembre.

M. Grevey.- D'accord. On étudie la faisabilité d'ici le 2 décembre et on en reparle le 2 décembre.

Le 2 décembre, qui s'oppose au fait que ce soit en présentiel ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Nous le ferons donc en présentiel à Dijon puisqu'aujourd'hui nous sommes à Besançon.

Est-ce que cela vous convient ? *(Approbation générale).*

Entre-temps, nous allons étudier pour voir s'il est possible de le faire en hybride. Je vous propose de passer à la suite.

Mme Bourhis.- Nicolas ou Emmanuel vont vous présenter le dispositif de vote dématérialisé que nous vous proposons de tester en grandeur nature aujourd'hui.

M. Paris.- Je vais juste vous présenter la solution de vote. Il y a d'autres solutions au niveau des échanges sonores et visuels telles que Teams ou Zoom. Ces derniers temps, nous étions plutôt sur Teams.

Sur l'application Teams, il y a la main levée pour demander la parole, etc., dans le cas des échanges. Ce que je vous présente aujourd'hui, c'est juste la solution de vote.

Il s'agit d'une solution travaillée en concertation avec le prestataire qui est celui avec qui nous avons travaillé pour réaliser le scrutin par voie électronique.

(Présentation sur l'écran et test du dispositif de vote par Emmanuel Paris).

M. Bouchet.- Qu'est-ce qui nous garantit l'anonymat du vote ?

M. Paris.- C'est comme pour le cas du scrutin par voie électronique qui a eu lieu, on s'appuie sur la base de l'expertise que nous avons mandatée pour avoir cette garantie. Les conclusions de l'expertise ont été adressées à tous les membres du comité électoral, dont les têtes de liste, pour bien certifier que la méthode permettait de garantir les libertés...

Nous n'avons pas remandaté une expertise sur ce sujet précis, mais le même expert a rendu un avis sur la même solution logicielle en disant que c'était justement l'objet.

À l'inverse, nous n'avons pas les moyens de savoir pour qui vous avez voté. On voit simplement le nombre de voix. On sait qui a voté et qui n'a pas voté, mais on ne sait pas pour qui les personnes ont voté.

Dans les phases de tests, on a identifié quelques soucis pour utiliser l'outil tel qu'il se présente, c'est-à-dire qu'on vous redonnera des conseils pour utiliser tel navigateur avec des mises à jour pour maximiser les chances de succès. Donc n'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques.

Mme Guibert.- Vous avez écarté la procuration en expliquant que ce n'était pas possible. Mais est-ce que ce n'est pas possible aujourd'hui ou est-ce que ce ne sera jamais possible ?

M. Paris.- Je me réfère au scrutin électronique qui a eu lieu il y a 15 jours. La procuration est exclue puisqu'on a affaire à la dématérialisation. Les personnes peuvent donc se connecter depuis n'importe quel support, leur smartphone, etc. Il n'y a donc pas de nécessité de présentiel, donc de se faire représenter. C'est pour cela qu'elle est exclue, pour des raisons de praticité.

Mme Vuillermoz.- Je pense que la question de la procuration n'est pas exactement un problème de représentation. On ne parle pas du fait de ne pas pouvoir siéger de façon physique pour cause de déplacement comme c'est le cas au niveau du scrutin pour lequel il suffit de se justifier. Là, on parle de la possibilité de faire une procuration peu importe la cause d'impossibilité de présence, pour diverses raisons et, du coup, l'impossibilité de présence non pas due au déplacement mais due à d'autres éléments extérieurs. Et cette impossibilité de présence, elle est tout de même là même si le vote est dématérialisé. Dans ce cas, la procuration doit pouvoir être effective.

M. Viéron-Lepoutre.- La procuration est plutôt liée à la participation aux débats et pas seulement au vote. Je vais donc dans le même sens que la représentante étudiante.

Mme Guibert.- C'est également ce que je voulais dire. Quand je fais cours, je ne vais pas voter, tout comme quand je suis en soutenance de thèse.

M. Paris.- Avec cette solution, dans la relation mandant-mandataire, au niveau de la procuration, on a la personne qui donne la procuration et celle qui la reçoit. Dans la solution qui vous est proposée, il n'est pas possible d'ouvrir deux votes pour une même personne. Il faudra donc nécessairement que la personne donne ses identifiants à la personne à qui elle donne procuration si elle veut que son vote soit comptabilisé. C'est la limite.

M. Grevey.- On ne peut pas avoir un identifiant lié à une procuration ? Parce que si on ne peut pas avoir de procuration, le système ne nous intéresse pas.
On est d'accord ? (*Approbaton générale*).

M. Guinebert.- Comment vérifie-t-on les identités de ceux qui votent ?
On peut parler des procurations, mais il y a aussi le fait que l'on reçoit un identifiant sur nos téléphones, mais on ne peut pas vérifier qui vote en réalité. N'importe quelle personne qui a notre téléphone peut voter à notre place.

Mme Bourhis.- Oui, c'est le principe du vote électronique.

M. Paris.- Je vais peut-être me faire l'avocat du diable, mais il ne vous a pas été demandé une pièce d'identité à votre arrivée.

Mme Guibert.- Pourriez-vous parler plus fort ? On ne vous entend pas.

M. Paris.- Pour la question de l'identité, sauf à ce qu'il y ait des difficultés sur le téléphone, c'est-à-dire que nous ayons l'information d'un vol ou quoi que ce soit, je ne considère pas la question comme non fiable. Ce qui veut dire que sauf à ce que vous nous signifiiez que vous vous soyez fait voler votre téléphone, par exemple, pour pouvoir participer au vote, je vois mal comment on peut considérer l'outil comme peu fiable puisque, de la même manière, sur des délibérations à distance ou sur une participation à un vote et à une séance, en reprenant le même argumentaire, qu'est-ce qui nous garantit, si vous avez des difficultés de caméra ou de connexion, que c'est bien vous et seulement vous qui êtes derrière votre écran ? À ce titre-là, on peut avoir une difficulté.

Mme Guibert.- Ce n'est pas une question de « je vois mal », c'est une question de légalité. Un vote, c'est une personne précise. Il faut donc bien savoir qui a voté, au bout du compte.

M. Paris.- En rattachant une donnée à une personne, une donnée qui est une donnée unique...

Mme Guibert.- Une donnée, ce n'est pas une personne.

M. Paris.- Une donnée comme un numéro de téléphone est une donnée qui est rattachée à une personne.

Là, l'outil qui vous est présenté a fait l'objet d'une inscription au registre de traitement puisque c'est un traitement de données à caractère personnel. Votre numéro de téléphone est unique, il vous appartient. Sauf à ce que vous vous fassiez voler votre téléphone en cours de route... et je vois mal pourquoi vous vous le feriez voler.

M. Bouchet.- Je crois que ce n'est pas mûr, en tout cas vu de l'extérieur pour l'instant. On peut donc peut-être reporter à plus tard cette mise en place. En tout cas, pour le prochain conseil d'administration, le problème ne se posera pas puisque tout le monde sera en présentiel. On a donc déjà un peu de temps.

Par expérience, ces formules totalement dématérialisées ne fonctionnent pas très bien. Pour avoir siégé dans d'autres conseils, on est arrivé à la solution suivante. Il a été demandé à chacun son vote à distance, par le biais de sa caméra ou autres. Hormis les votes à bulletin secret où on est sur des désignations individuelles, c'est un système qui fonctionne très bien, qui va très vite et qui respecte les clauses éthiques.

Je ne sais pas si c'est vers cela que l'on doit tendre, mais là, pour le moment, entre le problème des procurations, le problème de l'identité, je pense qu'il y a trop d'aléas pour que nous nous prononcions aujourd'hui sur ce système-là. On pourrait reprendre la discussion un peu plus tard.

M. Guinebert.- Concernant l'identité, il me semble qu'il y a eu, il n'y a pas longtemps, une attaque information sur les mails. Il me semble même que cette attaque avait pour but de récupérer les données. Il y a donc un risque qui ne me semble pas hypothétique, c'est bien du domaine du possible. L'identité n'est donc pas garantie par ce système.

M. Maimbourg.- Pour nuancer, je tiens à dire que c'est le même système qui a été utilisé pour notre élection. Donc qu'est-ce qui nous prouve que nous avons été élus dans de bonnes conditions ? Je veux dire que si on en est là, on peut tout remettre en cause.

Concernant la notion d'identité, qu'est-ce qui nous dit qu'il n'y a pas un administrateur à qui quelqu'un dicte ce qu'il doit voter ? Dans l'absolu, c'est la même chose.

Chacun est propriétaire de ses identifiants. Après, il y a le risque de fragilité informatique qui a trait à n'importe quel système informatique, il faut en être conscient. Delà à écarter complètement cette solution... Pour moi, c'est plutôt la problématique de la procuration.

Est-ce que nous aurons nos identifiants suffisamment en amont pour pouvoir les donner à la personne qui portera notre procuration et lui permettre, du coup, de voter sur notre session et la sienne en même temps ?

M. Paris.- Oui, tout à fait.

M. Grevey.- Ensuite, je pense qu'il faut réinitialiser le mot de passe de celui qui a donné la procuration pour éviter qu'on le réutilise.

Est-ce que vous souhaitez que l'on réétudie un peu plus en profondeur la procédure, qu'on l'écrive noir sur blanc pour mieux l'étudier, avec le problème des procurations, en sachant qu'on va de toute façon le faire en distanciel, sauf guerre atomique, le 2 décembre ?

Qui est contre cette méthode ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie. On va faire de cette façon

Après ces éléments, je vais vous donner quelques informations puisque, dans le processus, il y a sept représentants des établissements membres qui sont nommés par les établissements selon la méthode qu'ils déterminent eux-mêmes.

Nous avons eu, hier au soir, le nom de ces représentants. Vous avez dû les recevoir par mail ce matin, sauf si vous n'avez pas lu vos mails ou sauf si nous avons fait une erreur dans l'adresse courriel, ce qui peut arriver. Si tout le monde les a reçus, c'est bien, cela veut dire que l'information est passée.

Vous avez eu les informations sur les positions au sein des établissements de chacune des personnes. Nous avons essayé de mettre cela à peu près bien, en espérant ne pas s'être trompé.

Là, nous avons juste à prendre connaissance de cette liste.

Ensuite, dans les personnalités extérieures, ces sept membres doivent choisir deux représentants d'organismes de recherche partenaires et deux représentants d'établissements publics de santé, l'un en Bourgogne, l'autre en Franche-Comté.

Concernant les établissements publics de santé, notre juriste a regardé les choses parce qu'on pouvait se poser la question de l'EFS (Etablissement Français du Sang) ou du centre de lutte contre le cancer. Formellement, ceux-ci ne sont pas dans les catégories des établissements publics de santé. On a le choix entre CHU de Besançon et CHU de Dijon, c'est tout, pour deux qui sont automatiquement arrivés là.

Nous avons contacté les CHU hier soir et ils nous ont donné les noms des personnes qui allaient siéger. Il s'agit des Directrices générales des deux CHU.

Pour les organismes de recherche, je n'ai pas pris la bonne feuille, j'en suis désolé. Du côté de l'INSERM, il y a 16 chercheurs. Je ne parle que des chercheurs et des enseignants-chercheurs parce que je n'ai que ceux-là en tête, vous ne m'en voudrez pas. Du côté de l'INRAE, il doit y en avoir près de 70.

Mme Bourhis.- Oui, 67.

M. Grevey.- Et 116 chercheurs du côté du CNRS. Pour les personnels techniques, je ne sais plus.

Mme Bourhis.- Je n'ai que les 230 de l'INRAE.

M. Grevey.- 230 personnels techniques pour l'INRAE. Pour le CNRS, on a oublié le chiffre également.

En tout cas, ils se sont basés sur le fait que c'était le CNRS et l'INRAE qui étaient les plus présents sur le site et ils ont donc porté leur choix sur CNRS et INRAE.

L'INRAE nous a déjà donné le nom de son représentant, c'est Nathalie Munier-Jolain qui est la présidente du centre.

Pour le CNRS, *a priori* cela doit être Fabien Thomas qui est le référent pour le site. Il est conseiller au CNRS. Il était déjà au niveau de notre conseil et je crois qu'il est également au conseil de l'UFC et peut-être de l'uB, je n'en suis pas certain. Cela devrait être lui mais nous attendons le courrier officiel.

Nous avons juste à prendre connaissance de ces noms.

Ensuite, le Conseil régional doit nous donner ses représentants, il l'a fait. Il s'agit de Madame Clavequin qui est vice-Présidente du Conseil régional en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de Monsieur Stéphane Guiguet, en sachant qu'une des personnes est originaire de Bourgogne et l'autre de Franche-Comté. C'est Madame Clavequin qui est de Franche-Comté, Monsieur Guiguet doit donc être de Bourgogne.

Ensuite, si je donne déjà les personnes sur lesquelles nous n'avons rien à dire - vous ne m'en voudrez pas -, je vais parler des représentants du CESER. Nous avons reçu l'information du CESER hier ou avant-hier, il y a une personne qui vient de Bourgogne, une qui vient de Franche-Comté, une qui représente les employeurs, l'autre les employés.

Le CESER nous a proposé Sylvain Marmier de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et Françoise Frerebeau de l'UNSA.

Après, nous allons devoir voter.

Est-ce que vous avez des remarques ? Monsieur Bouchet.

M. Bouchet.- Une remarque préliminaire concernant les représentants du CESER. Pour la liste que je représente, nous trouvons dommage qu'au niveau de la représentativité des employés, le choix se soit porté sur un représentant de l'UNSA parce qu'on considère que cela modifie les équilibres et les élections qui ont été faites en rajoutant une voix pour des représentants syndicaux qui sont déjà en notre sein. On aurait préféré que ce choix porte sur une organisation syndicale autre de type CGT ou CFDT, peu importe, qui est non-présente au niveau du conseil.

Je sais que nous n'avons pas la main, mais serait-il possible de faire passer un message ou en tout cas de faire remonter l'information ? Nous souhaiterions vraiment que ce soit fait.

M. Grevey.- Oui, j'entends.

M. Guinebert.- Pour ma part, je me joins à cette demande qui est effectivement pour préserver les équilibres au sein de ce conseil et faire peut-être entrer des voix autres. Je pense qu'un représentant d'un autre organisme syndical serait préférable.

M. Grevey.- Vous parlez pour l'UNEF CGT, c'est cela ?

M. Guinebert.- Pour la CGT en tout cas.

M. Grevey.- Oui, vous étiez sur la liste UNEF CGT.

Est-ce que cela amène d'autres remarques ?

Je vous propose de faire un courrier au CESER en leur faisant mention de cette remarque en leur demandant s'ils maintiennent leur position ou pas, sachant qu'ils sont souverains.

Est-ce que cela vous paraît correct ? (*Approbation générale*).

Je soumetts au vote : qui est contre cette façon de faire ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Je vous remercie. Nous allons faire un courrier au CESER pour leur expliquer la situation et leur demander s'ils envisageraient facilement une autre solution.

Après, nous devons parler de choses pour lesquelles nous avons un pouvoir de décision.

Nous avons quatre représentants d'agglomération urbaine à nommer. Dans les quatre représentants d'agglomération, comme Madame Bourhis nous l'a dit, il faut deux de Franche-Comté et deux de Bourgogne.

Nous vous avons mis quelques alinéas. On a mis Besançon et Dijon sur une ligne parce que ce n'est pas que l'on veuille vendre la chose, mais il nous semble que ce sont les deux sites principaux et que s'ils n'étaient pas là, cela nous causerait un peu de torts.

Ensuite, il faut regarder sur les sites qui sont plutôt côté Nord Franche-Comté. On a marqué Belfort Montbéliard, voire Sévenans sachant que Sévenans est tout de même tout petit. On l'a tout de même indiqué. Ainsi que Le Creusot, Nevers, Chalon, Cluny, Auxerre en sachant que, derrière, on va retrouver Mâcon, Lons et Vesoul qui sont des sites de beaucoup plus petite taille. Je ne sais pas si c'est une bonne idée que de choisir dans ces listes-là.

Maintenant, je vous laisse intervenir.

M. Viéron-Lepoutre.- Sévenans fait partie de l'agglomération de Belfort. Comme on parle d'agglomération, Sévenans ou Belfort me semble être la même chose.

M. Grevey.- C'est possible. On peut aussi imaginer que ce soit le pôle métropolitain du Nord Franche-Comté.

Mme Langlade.- Au niveau du CA de l'UTBM, il y avait auparavant des représentants de Belfort et de Montbéliard. Depuis peu, il y a un seul représentant du pôle métropolitain pour tout le Nord Franche-Comté.

S'il devait y avoir un représentant du Nord Franche-Comté qui soit choisi, je pense que l'on peut solliciter le pôle métropolitain.

M. Grevey.- C'est une idée intéressante puisque cela regroupe finalement tout le monde.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Genelot.- Il me paraîtrait intéressant de pouvoir s'orienter vers un représentant au niveau de Nevers parce qu'au niveau de la Bourgogne, c'est un site qui est déjà assez éloigné. C'est donc important. Il y a beaucoup d'étudiants, avec un certain nombre de filières, avec des étudiants qui sont dans le besoin. C'est un site en développement, je trouverais donc cela intéressant dans la dynamique régionale de pouvoir intégrer aussi Nevers à cette liste.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Bouchet.- En discussion en interne, sur la liste, on était d'accord pour que Besançon et Dijon soient dans les représentants parmi nous.

Ensuite, la discussion a porté davantage sur une représentativité éloignée la plus possible de ces deux grandes métropoles et c'est vrai qu'il nous paraissait intéressant, au regard de ce qui s'est passé précédemment, ce que nous ne savions pas explicitement, que le pôle métropolitain dont on a parlé soit représenté et, en même temps, plutôt Nevers agglomération.

Mais là aussi, Nevers ou Nevers agglomération, la question se pose parce que cela embrasse un peu plus de deux villes et du fait de son éloignement et aussi d'une situation géographique un peu problématique pour eux, mais aussi intéressante d'une collectivité un peu en milieu rural qui est soumise à des préoccupations de développement intéressantes et pour lesquelles l'agglomération a mis énormément de moyens pour soutenir la création de postes et développer ce campus.

Au préalable, j'ai cru comprendre qu'il y avait eu débat entre Auxerre et Le Creusot Montchanin, la CUCM, et qu'aujourd'hui, le campus de la CUCM est moins soutenu par cette communauté. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'existe pas, mais il serait peut-être intéressant aussi de faire un *turnover* de ce point de vue.

M. Grevey.- Personnellement, je ne dirais pas que le campus n'est pas soutenu au Creusot, mais ils étaient déjà ici et le fait de changer est sans doute bien. Donc de prendre quelqu'un qui est éloigné de l'axe de la Saône, qui est toujours l'axe auquel on pense, cela peut aussi être une bonne idée.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Besnard.- De Cluny, il est vrai que le pôle Cluny, Le Creusot, Mâcon, Chalon, c'est quasiment Dijon, il n'y a donc pas trop d'intérêt à aller sur cette agglomération-là. Après, il y a la question de Nevers ou Auxerre qui sont aussi relativement loin de tout le monde.

En tout cas, Nevers-Auxerre semble intéressant en quatrième pôle.

M. Maimbourg.- Je m'associe à ce qui a été dit au niveau de Nevers qui, par sa situation géographique, est tout de même plus isolé qu'Auxerre. En ce moment, il a une potentialité assez importante et pas mal développée au niveau de l'uB. Cela me semble donc être un bon choix. Je m'associe à ce qui a été dit.

M. Grevey.- Je vais vous proposer de faire le vote en deux ou trois fois.

Je vais vous proposer un *package* Besançon-Dijon. Est-ce que cela vous convient ? (*Approbaton générale*). De toute façon, je pense qu'il n'y a pas de question.

Qui s'oppose au fait que l'on choisisse Besançon et Dijon comme agglomération parmi les quatre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci.

Nous passons à la ligne du dessous. Nous étions dans le Nord Franche-Comté. Il y a eu une suggestion pertinente de retenir le pôle métropolitain. Comment s'appelle-t-il ? Du Nord Franche-Comté ?

Mme Langlade.- Nord Franche-Comté, c'est tout.

Mme Bourhis.- Oui, Nord Franche-Comté.

M. Grevey.- Excusez-moi, je ne connais pas trop.
L'idée serait donc plutôt de retenir le pôle métropolitain qui englobe un peu l'ensemble.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Merci.

Ensuite, pour le côté Bourgogne, on avait Nevers et un petit coup d'Auxerre, puisqu'on l'a dit aussi un petit peu.

Je vous propose de voter pour Nevers. On va commencer par Nevers et si vous préférez Auxerre, gardez-vous pour Auxerre.

Qui est contre le fait de retenir Nevers comme quatrième pôle ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité).

On ne votera donc pas pour Auxerre puisque nous allons manifestement retenir Nevers.

M. Bouchet.- C'est Nevers ou Nevers agglomération ?

Mme Bourhis.- C'est Nevers agglomération, la communauté d'agglomération.

M. Bouchet.- Très bien.

M. Grevey.- On passe aux dernières personnalités extérieures à intégrer au conseil d'administration, il s'agit de deux représentants d'entreprise qui nous sont proposés. C'est plutôt comme cela qu'il faut voir les choses. Ceci par des établissements membres, tout au moins les représentants des établissements membres.

Il y a une entreprise qui vient de Bourgogne et l'autre de Franche-Comté. Celle qui vient de Franche-Comté, c'est IXBlue qui est une entreprise issue de la recherche publique et qui s'est fortement développée ces derniers temps. L'autre est plutôt un groupe, c'est Adhex Technologies qui est du côté de la Bourgogne.

Mme Bourhis.- Elle est à Chenôve.

M. Grevey.- C'est une entreprise qui fabriquait des pansements, à l'origine, qui est maintenant plutôt dans le ruban adhésif.

Mme Bourhis.- Des auto-adhésifs techniques.

M. Grevey.- Le représentant d'Adhex Technologies est quelqu'un qui était déjà présent dans notre CA, qui a été présent à tous les CA et qui était très actif. Je crois que les anciens du CA d'UBFC, dont Monsieur Tatibouët fait partie, doivent pouvoir le confirmer ? Non !

Mme Cuche.- Il était présent à tous les CA.

M. Tatibouët.- Il était déjà au précédent CA, c'est ça ?

M. Grevey.- Oui, c'est ça.

M. Tatibouët.- Si c'est le même, c'est quelqu'un qui était très actif.

M. Grevey.- Oui, c'est ce que j'ai vu depuis que je suis là.

M. Tatibouët.- Je ne sais plus comment il s'appelait.

Mme Bourhis.- Il s'agit de Monsieur de La Brosse.

M. Grevey.- Je dirais même que Monsieur Tatibouët était là également ! (*Rires*)

M. Besnard.- Que fait IXBlue ?

M. Grevey.- IXBlue travaille dans la photonique, les modulateurs optiques à haute fréquence. Ce qui est assez barbare lorsqu'on ne connaît pas.

Je vais vous proposer de valider cela si vous en êtes d'accord.

M. Bouchet.- Nous avons décidé de ne pas prendre part à ce vote sur ces représentants. Ce sera donc une option de vote qu'il faudra proposer.

M. Grevey.- Qui ne prend pas part au vote ? 6 personnes ne prennent pas part au vote.

Qui est contre cette proposition ? 3 votes contre.

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Merci. Cette partie est close.

Je crois que nous avons nos représentants pour les personnalités extérieures pour le conseil d'administration.

Je souhaite aborder un dernier point avec vous avant de vous laisser repartir. Il s'agit de parler de la fameuse commission des statuts que nous avons essayé de mettre en place à la fin du mandat précédent. Nous avons presque réussi et les élections sont arrivées, avec le confinement, etc., ce qui a été compliqué. On ne l'a donc pas mise en place.

L'idée est de dire qu'il faut que l'on travaille assez vite sur cette histoire de statuts.

Ce que l'on peut vous proposer, c'est d'entériner la création de cette nouvelle commission des statuts lors du CA du 10 décembre, avec une composition qui serait celle qui avait été proposée dans la mandature précédente et avec un processus qui serait d'approuver la création de la commission, ensuite sa composition, délibérer sur les représentants des collèges A, B, C, D et puis choisir des experts juridiques qui nous accompagneront dans la rédaction des statuts et dans le conseil, c'est-à-dire qu'ils nous expliqueront si ce que l'on veut est facile à mettre en œuvre ou tout au moins à formaliser. Et ils nous aideront dans nos choix.

M. Scheifler.- La commission a pour vocation de revoir les statuts actuels pour les modifier ?

M. Grevey.- Oui.

M. Scheifler.- Je suis désolé de ne pas avoir pu participer aux réunions précédentes.

Les modifications de statuts qui sont envisagées sont-elles déjà un peu dans les tuyaux ou est-ce ouvert ?

M. Grevey.- Il y a des choses qui sont dans les tuyaux et c'est ouvert.

M. Scheifler.- Ce qui est dans les tuyaux vient d'où ? Est-ce que ce sont les

services qui ont fait remonter des difficultés liées aux statuts qu'ils aimeraient voir modifiés pour fluidifier leur fonctionnement ?

M. Grevey.- C'est une prise en compte globale de toutes les remarques qui fait qu'il y a des idées. Mais la commission des statuts sera là aussi pour en discuter. Ce n'est pas pour entériner des choses qui sont déjà décidées. C'est pour décider sur la base de choses qui sont importantes.

M. Scheifler.- Ce n'est pas dans cet esprit que je demandais cela, c'est parce qu'une des raisons de ma présence ici, c'est qu'il y avait justement, dans le fonctionnement d'UBFC, des choses qui étaient lourdes à cause des statuts. Peut-être qu'elles ne sont pas modifiables parce qu'on ne peut pas faire autrement réglementairement, mais si on peut, ce serait bien et, du coup, je veux bien candidater à cette commission.

M. Guinebert.- Ma question porte sur cette composition. Etant donné qu'il y a trois listes dans le collège D qui ont été élues, comment va-t-on choisir les deux représentants du collège D ?

M. Grevey.- On pourrait imaginer élargir à trois représentants du collège D, pourquoi pas.

M. Beaud.- N'étant pas dans la mandature précédente, j'aurais aimé savoir s'il y avait un document qui faisait état des différents projets de modification des statuts.

M. Grevey.- Non.

M. Bouchet.- J'ai une question sur les experts juridiques indépendants.

M. Grevey.- En fait, c'est cabinet d'avocats.

M. Bouchet.- Spécialistes de l'éducation ?

M. Grevey.- Non.

M. Bouchet.- Sur les questions administratives ?

M. Grevey.- C'est cabinet d'avocats spécialisés en droit public, voire en droit des associations. Comme on est dans un modèle fédéral, il faut que l'on soit capable de travailler sur les associations.

M. Bouchet.- Je suppose que vous avez déjà des noms.

M. Grevey.- Nous avons consulté un certain nombre de cabinets d'avocats afin qu'ils nous fassent des offres de façon à ce que nous puissions en parler après. Mais nous n'avons pas encore toutes les offres, elles sont en train d'arriver.

M. Bouchet.- Est-ce que ces cabinets sont en Bourgogne-Franche-Comté ?

M. Grevey.- Pas forcément parce que cela peut avoir du sens de prendre des gens à l'extérieur.

M. Bouchet.- Ce sont des cabinets qui vont venir à titre payant ? Cela a un coût pour la collectivité ?

M. Grevey.- Oui, cela va avoir un coût.

C'est-à-dire que ce sont des conseils. On va leur dire qu'on veut telle chose et ils vont nous dire qu'avec tel Code, ce n'est pas possible mais qu'il faudrait peut-être envisager ceci ou cela, donc voir les choses sous tel angle.

M. Bouchet.- Je comprends, mais je croyais qu'il y avait un service juridique en interne qui était suffisant.

M. Grevey.- Non.

M. Viéron-Lepoutre.- Ma question est sur l'équilibre territorial et sur la parité femmes / hommes. Si vous la prenez sur la totalité de la composition, d'après les prévisions d'UBFC et les sept chefs d'établissement, il ne faut que des femmes.

Est-ce que c'est pris seulement sur les représentants des collèges A, B, C, D ou pas ?

M. Grevey.- Pour moi, c'était A, B, C, D, mais je me tourne vers le juriste.

M. Paris.- C'est A, B, C, D.

M. Viéron-Lepoutre.- Merci.

M. Beaud.- Pour le collège D, on se joint à ce qui avait été dit précédemment. Vu qu'il y a trois listes présentes pour le collège D, nous serions plutôt favorables à ce qu'il y ait trois représentants du collège D.

M. Grevey.- On ne va pas délibérer, que l'on soit bien d'accord. On délibérera le 10 décembre, mais on pose les choses, vous y réfléchissez. C'était la composition qui était proposée lors de la dernière mandature. C'est pour cela qu'on la remise ici.

M. Maimbourg.- La question de l'équilibre territorial et de parité femmes / hommes est-elle quelque chose de statutaire donc d'obligatoire ou pas ? Pas dans le sens de remettre en cause ces notions-là, mais simplement peut-être de difficultés de l'instaurer. Plus on s'en rapprochera et mieux ce sera, mais est-ce une obligation ou est-ce un choix ?

M. Paris.- C'est une reprise des statuts pour tout ce qui est dépôt des candidatures. On reprend ce sujet-là, on précise qu'il ne s'agit pas d'une obligation mais que c'est bien quelque chose vers lequel on doit tendre au regard de ces statuts.

Mme Vuillermoz.- La question se pose au niveau de la parité hommes / femmes et de l'équité territoriale. Si on est sur trois représentants du collège D, comment peut-on organiser cela sachant qu'on est sur un nombre impair ? L'équilibre ne peut pas être là. Du coup, est-ce que l'on recherche l'équilibre sur la totalité des représentants des collèges ?

M. Grevey.- Oui, A, B, C et D.

M. Scheifler.- Après, il ne faut pas se tromper d'objectif. La commission des statuts propose des choses qui sont de toute façon validées par le CA.

M. Grevey.- Oui, tout à fait.

M. Scheifler.- La commission est un organe assez technique. Donc, sur la représentativité des équilibres territoriaux ou des listes, je ne suis pas certain que ce soit super important. Mais pas de souci si l'on peut faire au mieux.

M. Bouchet.- Est-ce qu'il peut y avoir des suppléants ?

M. Grevey.- Je ne sais pas si cela a du sens puisque tout est débattu ensuite en CA. En fait, c'est pour travailler.

Mme Maurel.- Je me pose une question concernant les experts juridiques. Je comprends bien l'intérêt d'avoir l'avis d'experts juridiques sur les propositions que pourrait faire la commission des statuts, mais pourquoi sont-ils nécessairement membres de la commission des statuts ?

M. Grevey.- La commission des statuts ne décide de rien, elle propose au conseil d'administration. C'est une entité de travail. Ils sont dans l'entité de travail parce qu'ils vont nous accompagner pour nous donner des réponses lorsque nous les questionnerons. Ce n'est pas eux qui vont nous dire ce que nous avons à faire, ils sont là en soutien.

Mme Maurel.- Parce qu'on pourrait les consulter sans qu'ils soient nécessairement présents aux réunions. C'était aussi par rapport à l'équilibre territorial et la parité femmes / hommes, la possibilité peut-être d'avoir moins de personnes.

Si on doit tenir compte du fait que les experts sont des hommes ou des femmes...

M. Grevey.- Non. On a dit que c'était sur les collèges A, B, C, D.

Mme Maurel.- Oui, mais c'est justement sur A, B, C, D que cela se joue.

M. Genelot.- Je trouve tout de même dommage de payer des experts juridiques indépendants et de ne pas les utiliser le plus possible en les intégrant directement au travail. Si, par exemple, en commission des statuts, les membres se posent une question juridique, qu'ils doivent faire appel à des experts qui ne sont pas forcément présents, cela peut ralentir le travail qui sera effectué.

M. Grevey.- Si on décide, à un moment, qu'on a à parler de choses qui ne sont pas directement liées aux aspects juridiques, mais de positionnement de telle ou telle chose, on n'en a pas forcément besoin. Mais ils sont là pour accompagner.

Mme Clerget.- La question est de savoir si la commission des statuts aura à voter sur certaines choses en cas de désaccord parce que, dans ce cas, il faut que les experts juridiques soient membres invités ou membres consultatifs, mais qu'ils n'aient pas le droit de vote.

M. Grevey.- La commission des statuts ne vote pas, elle travaille et ensuite elle porte le fruit de ses travaux devant le CA et c'est le CA qui décide.

M. Scheifler.- C'est le cas de toutes les commissions qui seront créées.

M. Grevey.- Oui.

M. Tatibouët.- Certes, elle ne vote pas, mais elle va tout de même essayer d'élaborer des propositions qui se veulent consensuelles, sinon on va aboutir à un *clash* qu'on a déjà connu. Parce qu'en fait, on ne part pas de rien, notamment les chefs

d'établissement qui, lors des précédentes sessions du CA et du conseil des membres, ont élaboré des propositions. Il faut donc bien que tout le monde soit conscient que les représentants élus auront peut-être à débattre de façon assez ferme.

M. Grevey.- Oui.

Est-ce que vous avez d'autres questions ou remarques ?

Le document vous sera envoyé, vous pourrez donc regarder et, le 10, on arrêtera complètement la composition de la commission, on créera cette commission.

À moins qu'on fasse le choix des experts juridique dans la commission et qu'on le porte après devant le CA, ce qui est peut-être aussi bien pour éviter de discuter d'offres techniques en CA où ce n'est peut-être pas très intéressant. Il vaut peut-être mieux laisser travailler les personnes qui sont dans la commission.

C'est bon pour vous ? (*Approbaton générale*).

Est-ce que vous avez des questions techniques ?

M. Tatibouët.- A qui faut-il envoyer l'appel à candidature ? À Madame Jolissaint ?

M. Grevey.- On va dire qu'on envoie les candidatures à Madame Jolissaint.

Ce qui serait bien, c'est que nous ayons des candidatures qui soient assez nombreuses. Il n'y a pas besoin que tout le monde candidate, mais qu'elles soient assez nombreuses afin que l'on puisse travailler assez vite.

Mme Bourhis.- Vous pouvez mettre l'adresse générique DGS en copie, s'il vous plaît.

M. Grevey.- On va le rajouter dans l'encart jaune du Powerpoint pour que ce soit simple.

M. Genelot.- Au niveau de la composition, s'il y a des choses qui doivent évoluer, comment sera-t-on au courant des modifications qui seront faites ?

M. Grevey.- C'est nous qui en déciderons le 10 décembre.

M. Genelot.- Mais au niveau du nombre de candidatures, par exemple, s'il y a 6, 7 / 2, 3 ou 4, s'il y a des changements en cours de route, est-ce que vous représenterez tout le 10 ?

M. Grevey.- Si on reste 6 A, B, C et 2 ou 3 collèges C, cela ne va pas faire une révolution importante. De toute façon, il ne faut pas non plus que nous soyons 70 dans une commission pour travailler. C'est surtout qu'après, il faut être capable de débattre sur les positions.

M. Maimbourg.- Au niveau des personnes qui pourront candidater, est-ce seulement les élus ou est-ce que leurs suppléants peuvent aussi candidater ? Dans certaines commissions, à l'uB, les suppléants peuvent aussi candidater.

Mme Bourhis.- On était plutôt parti sur les élus. Emmanuel ?

M. Paris.- Oui.

Mme Bourhis.- Il faut tout de même une continuité et les travaux risquent d'être intenses, soutenus jusqu'au mois de mars. Il me semble compliqué qu'un suppléant puisse prendre le relais sur des sujets aussi sensibles que cela, qui nécessitent tout de même d'avoir pris le train dès la gare.

M. Bouchet.- J'ai une question technique pour ne pas freiner les candidatures. Sera-t-il possible que cette commission travaille en distanciel ? Cela peut être plus facile si cela doit être intense.

Mme Bourhis.- Oui, cela risque d'être une fois par semaine jusqu'au mois de mars.

M. Bouchet.- Cela éviterait aux personnes d'avoir à se déplacer en permanence.

M. Grevey.- Oui, bien sûr. Plus on pourra travailler en distanciel, si on y arrive, mieux ce sera pour un certain nombre de raisons, dont notre empreinte carbone.

Est-ce que vous avez des problèmes techniques pour venir en conseil ? Est-ce que tout est réglé ?

Je suis désolé d'aborder les aspects « tuyauterie ».

Pour les aspects ordre de mission, vous êtes au point ? En tout cas, il est important que l'on se mette au point au démarrage. Si vous avez un problème, n'hésitez pas à joindre Madame Jolissaint qui répondra à toutes vos interrogations.

M. Genelot.- J'ai une question sur les remboursements. Est-ce qu'il y a une date limite d'envoi des documents ? Est-ce que cela doit se faire en amont ou après le conseil ?

Mme Bourhis.- Après le conseil.

M. Genelot.- Est-ce qu'il y a une date limite ?

Mme Bourhis.- Non, mais évitez de l'envoyer 6 mois après car, pour les équipes de gestion, ce n'est pas toujours simple.

M. Grevey.- On a également acté le fait qu'on alternait les conseils.

M. Bouchet.- On peut aussi faire du covoiturage, même si on n'est pas dans les mêmes listes !

M. Tatibouët.- Pour les représentants d'entreprise, on a pris des entreprises de la région, mais qu'est-ce que voulait dire « de la région » ? Parce que quand on regarde sur le site Web, ce n'est pas clairement une entreprise franc-comtoise.

M. Grevey.- C'est-à-dire qu'ils se sont rapprochés aussi avec des Bretons.

M. Tatibouët.- Le siège social est à Saint-Germain-en-Laye.

Je m'en fiche mais je posais la question de ce que signifiait une entreprise de Bourgogne ou de Franche-Comté.

M. Grevey.- Après, les choses évoluent. Il y a un site ici. L'origine est ici.

M. Bouchet.- J'ai une question qui n'a pas forcément à voir directement avec ce que l'on va faire, mais qui est en relation avec ce que l'on pourrait dénommer les personnalités extérieures. Je n'étais pas dans le mandat précédent, mais j'ai cru comprendre qu'il y avait eu, dans le fonctionnement du CA, beaucoup de difficultés à fonctionner avec le représentant ministériel de I-Site. J'aimerais à terme, quel que soit le résultat des élections, que soient un peu plus explicitées pour les membres du CA les relations et interactions que l'on doit avoir avec ce représentant dans le mode de fonctionnement du CA.

A priori, la mission qui a été confiée à ce représentant ministériel n'est pas forcément très connue dans les détails en termes d'attributions, etc., comme le mode d'interaction au moment des votes ou les marges de manœuvre du CA sur les propositions qui étaient faites par ce représentant et son comité de pilotage. Ceci n'était pas toujours très explicite et cela a *a priori* été une source importante de dysfonctionnements, voire d'incompréhensions. Il serait donc peut-être bien qu'à terme, pour le bon fonctionnement de ce CA, cette interrelation soit bien explicitée.

M. Grevey.- Quand vous parlez du représentant interministériel, vous parlez du VP I-Site d'UBFC, c'est cela ?

M. Bouchet.- C'est cela.

M. Grevey.- D'accord.

M. Bouchet.- Mais qui était nommé par le ministère.

M. Grevey.- Il n'était pas nommé par le ministère.

M. Bouchet.- C'était compliqué.

M. Grevey.- Ce que l'on pourrait faire pour l'un des premiers CA, peut-être pas le 10 ni le 17 puisqu'il y a le budget, mais pour après, c'est présenter l'ensemble des projets qui sont accrochés à l'UBFC pour avoir un tour d'horizon du propriétaire, si je peux dire. Et comment on travaille.

M. Bouchet.- Comment on travaille avec et ce que l'on peut décider parfois peut-être pas forcément en relation ou en accord avec ses orientations, quelles sont nos marges de manœuvre.

M. Grevey.- D'accord. On essaiera donc de faire cela en janvier.

M. Bouchet.- Merci.

M. Grevey.- Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ? Non.

Mme Jolissaint.- Il y a l'attestation de droit à l'image.

Mme Bourhis.- On vous a remis un document pour que vous puissiez nous donner votre autorisation afin que l'on puisse utiliser une photo pour faire un trombinoscope des membres du CA, avec une utilisation interne.

Dans l'idéal, envoyez-nous une photo sur laquelle vous vous plaisez !

M. Grevey.- Sans masque !
Merci et bon retour à toutes et à tous.

- : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures).